

Semaine de la Création : top départ pour l'édition 2020 !

5 au 16 octobre - Webinaires, RDV visio et physiques dans 6 points en Gironde

La CCI Bordeaux Gironde, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde et la Maison de l'Emploi de Bordeaux organisent, du 5 au 16 octobre, la Semaine de la Création et le Village de la Création. Cette édition 2020 se déroulera suivant un format inédit, alternant webinaire, rendez-vous dématérialisés et physiques en Gironde. L'opportunité pour les candidats à la création ou à la reprise d'entreprise de donner un coup d'accélérateur à leur projet en toute sécurité.

Crise sanitaire oblige, la Semaine de la Création en Gironde innove en proposant cette année un format apte à accueillir en toute sécurité, le plus grand nombre de porteurs de projet. Pas moins de 14 rendez-vous ponctueront cette manifestation organisée avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, de Bordeaux Métropole, de la Mairie de Bordeaux et de l'Union Européenne.

8 webinaires au choix pour mener à bien son projet

Du côté des rendez-vous dématérialisés, 8 webinaires thématiques sont prévus. « Réussir sa création », un thème habituellement très populaire, est proposé à 3 reprises : les 5, 12 et 16 octobre. « Financer son projet » est programmé le 6 et le 13 octobre. Le calendrier de ces rendez-vous gratuits, sur inscription obligatoire, est consultable sur le site internet dédié www.semainedelacreation.com.

Plusieurs points conseils ouverts en Gironde

Les porteurs de projet girondins pourront, sous réserve de l'évolution de l'épidémie de la Covid-19, rencontrer physiquement les Conseillers création de la CCI et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat sur leur territoire. Ces 6 « points conseils » seront ouverts à raison d'une demi-journée par site et sur rendez-vous préalable entre 14h et 17h. Ils se tiendront à Andernos le 6/10, St Aubin de Blaye le 7, à Lesparre Médoc le 8, à Mazères le 12, à Libourne le 13 et à La Teste de Buch le 14.


Des rendez-vous experts à distance


A noter enfin que créateurs et repreneurs pourront, sur inscription préalable, obtenir également des rendez-vous individuels en visio avec l'expert de leur choix, le 15 octobre entre 9h et 17h30. Ils auront ainsi la possibilité d'échanger en face à face avec un avocat, un expert-comptable ou encore avec un conseiller création de la CCI, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou de la Maison de l'Emploi.

Programme et inscriptions sur www.semainedelacreation.com

CONTACT PRESSE

Philippe GARCIA/Florence RICO-FAYAD

 pgarcia@bordeauxgironde.cci.fr

 05 56 79 52 48